

Arrondissement de
Strasbourg Campagne



COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 17 septembre 2024
Sous la Présidence de
Madame KESSOURI Annie, Maire

Date de la convocation :

12/09/2024

Nombre de Conseillers élus :

15

Nombre de Conseillers en fonction :

15

Nombre de Conseillers présents :

13

Nombre de procurations :

2

Étaient présents la Maire : Mme KESSOURI Annie

Les Adjoints : MM. : FISCHER Claude, RETTIG Patrick et BACHER Régis

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes : FREYSS Marlène, HALTER Michèle, HEYD Valérie, KURTZ Sarah, MATTER Fanny et NOEPPEL Mélanie

MM. : BAUR David, GRUNELIUS Jean-Marie, OBERHAUSER Lionel & SCHLUPP Julien

Absents :

BACHER Régis, excusé (procuration à KESSOURI Annie)

DIEMER Thibaut, excusé (procuration à RETTIG Patrick)

Secrétaire de séance : SCHAEFFER Joanne, Secrétaire Générale de Mairie

OBJET : CHASSE : MODIFICATION DE LA LISTE DES PERMISSIONNAIRES

Vu la demande du locataire de chasse en date du 24 juillet 2024 portant sur la modification de la liste des permissionnaires ;

Vu le cahier des charges des chasses communales pour la période 2024 - 2033, et notamment son article 25

Vu l'avis favorable de la Commission Communale de chasse

Entendu les explications données par Madame la Maire ;

Après délibération,

APPROUVE à l'unanimité moins une voix (M. SCHLUPP) la modification de la liste des permissionnaires, avec remplacement de M. CAMPENET Damien par M. LIENHARD Frédéric ;

AUTORISE Madame la Maire à signer l'annexe 2 du bail de chasse modifiée en tenant compte des mises à jour citées ci-dessus.

OBJET : Programme de voirie 2025

Vu les opérations du programme 2022-2024 déjà délibérées,

Vu les opérations prévisionnelles sur la période 2025-2027

Pour rappel, l'enveloppe attribuée à la commune de Kolbsheim pour les années 2021 à 2027 est de 287 979,-€, répartie comme suit :

- 85 055,-€ au titre de l'entretien (T1)
- 202 923€ au titre des projets d'aménagement dits d'intérêt local (T2)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Acte l'ajustement du programme de voirie 2025 tel que présenté dans l'annexe**
- **Autorise Madame le Maire à émettre et signer les documents y afférents**

OBJET : Modification de la durée hebdomadaire de service

Madame la Maire informe le Conseil que les deux ATSEMS (Luisa et Emilie) ont été présentes à la rentrée 2024 avec un contrat adapté aux besoins, notamment des heures complémentaires d'entretien durant les vacances scolaires.

Vu la délibération du 27 juin 2023, portant création de deux postes d'ATSEM,

Vu la modification de la durée hebdomadaire de service de moins de 10% par rapport aux contrats précédents de l'année 2023-2024

Pour rappel, Emilie BADET passera de 27h15min, à 27h59min soit de 27.24/35^{ème} à 27.98/35^{ème}. La délibération portera uniquement sur la modification hebdomadaire de service de son grade.

Quant à Luisa, sa durée hebdomadaire de service passera de 14h28 à 14h45 soit 14.72 /35^{èmes}. Il y a donc lieu de supprimer l'ancien poste d'ATSEM et de le remplacer par la création d'un nouveau poste à hauteur de 14.72/35^{ème}

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé qui précède ;

Décide à l'unanimité :

- 1°) La suppression du poste d'ATSEM principale 2^{ème} classe à temps non complet de 14H28 créée en 2023 et en remplacement, la création d'un emploi d'ATSEM principale 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 14.72/35^{ème} à compter du 31 août 2024 ;
- 2°) de modifier la DHS du grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe créée en 2022 à hauteur de 27.24/35^{ème} à 27./98^{ème} à partir du 31 août 2024 ;
- 2°) de charger Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération, notamment la signature du renouvellement de contrat de Luisa et la signature de l'arrêté de modification de DHS de Emilie.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

OBJET : Stratégie alimentaire territoriale

L'alimentation, un levier de transformation

Notre territoire est soumis aux impacts du dérèglement climatique, et l'été 2022 n'aura pas manqué de nous faire prendre conscience de son accélération. L'alimentation, en comptant les pertes et le gaspillage alimentaire, fait partie des cinq principaux contributeurs aux émissions de Gaz à Effet de Serre. Dans les décennies à venir, les événements extrêmes dus aux dérèglements climatiques vont se multiplier :

Épisodes de chaleur intense, renforcés par le phénomène d'îlot de chaleur urbain et des pics de pollution à l'ozone avec les effets sanitaires associés ; élévation des températures moyennes d'environ 1,4°C depuis les années 1900 et accélération du processus ces dernières années avec en moyenne +0,3°C par décennies. L'avancement en Alsace de la date de début des vendanges en constitue un signe évident ; événements pluvieux intenses, avec des risques de débordement des cours d'eaux et d'inondations.

L'alimentation est donc particulièrement concernée par le changement climatique et la fragilité des milieux naturels. Une transformation des systèmes alimentaires français et européens face aux enjeux sanitaires et sociaux est indispensable. Les territoires ont également un rôle crucial à jouer. La résilience alimentaire passe par notre capacité à initier une dynamique territoriale associant l'ensemble des pouvoirs publics (Eurométropole, communes, département, région), les partenaires socio-économiques et les citoyen·nes pour permettre d'assurer une action efficace de transformation sur l'ensemble de la chaîne du système alimentaire.

Vers une stratégie de résilience alimentaire pour l'Eurométropole

L'Eurométropole de Strasbourg, au cœur du bassin rhénan, compte 504 000 habitant·es, soit le 1/4 de la population alsacienne. Sa superficie accueille 11 675 ha de surface agricole (35% de la surface du territoire), ce qui représente 242m² de surface agricole / habitant·e. Ces surfaces sont très nettement insuffisantes pour viser l'autonomie alimentaire de l'Eurométropole ; il faudrait pour cela près de 150 000 ha et une réorientation significative des habitudes de consommation : plus de bio, moins de viande. Aujourd'hui, une utilisation totale de la surface agricole au service de l'alimentation des habitant·es du territoire permettrait de couvrir à peine 8% des besoins alimentaires.

Faute de pouvoir viser l'autonomie alimentaire, la métropole souhaite anticiper les risques à venir et diversifier ses sources d'approvisionnement. Il faut pour cela multiplier les alliances territoriales mais aussi développer la production locale : préserver les terres agricoles, installer des agriculteurs et des jardins partagés, développer une offre locale en produits transformés et encourager la demande en produits locaux et de qualité : celle des cantines scolaires mais également des restaurateurs, des citoyen·nes, etc.

Dans une délibération du 20 septembre 2021, la Ville de Strasbourg approuvait le lancement d'une large concertation avec les partenaires du territoire accompagnée d'actions de mobilisation citoyenne dans le but de définir une stratégie alimentaire globale et la mise en route d'un nouveau modèle de mobilisation et de gouvernance multi-acteurs. Cette démarche s'inscrit dans le Projet alimentaire territorial (PAT) de l'Eurométropole, labellisé niveau 2 pour la période 2021-2026, ainsi que dans le Pacte de Milan, signé par la Ville de Strasbourg en septembre 2021.

Le processus de co-construction

Le premier comité partenarial pour l'alimentation s'est tenu le 15 septembre 2021 pour présenter le diagnostic de situation du territoire aux principaux partenaires de l'Eurométropole ayant un rôle à jouer dans la transition alimentaire et pour échanger sur la manière de co-construire la stratégie alimentaire territoriale.

Le 8 décembre 2021 s'est tenu le deuxième comité partenarial autour d'expériences inspirantes déployées dans deux territoires français, Dijon Métropole et le Bassin Rennais, afin de percevoir le potentiel de transformation territoriale de projets multi-partenariaux.

Après une vaste consultation des membres du comité partenarial dans le cadre d'échanges bilatéraux qui a permis d'établir un diagnostic de l'écosystème partenarial, le 3ème comité s'est tenu le 19 mai 2022 et a permis de consolider collectivement la vision et les enjeux de la stratégie alimentaire territoriale ainsi que les principaux leviers d'action collective à investiguer. A l'issue de cette consultation, la constitution du comité partenarial était stabilisée.

À l'été 2022, un dispositif de participation citoyenne complet, en ligne et sur le terrain, a permis aux habitant·e.s d'exprimer leurs attentes en matière d'alimentation. Cette consultation a constitué le point d'orgue dans la constitution du Projet alimentaire territorial, dont la stratégie et le plan d'action ont été publiés au sein d'une brochure de synthèse en octobre 2022 (annexe 3).

Vision, axes de la stratégie et plan d'action

La vision partagée par l'ensemble des acteurs pour la stratégie alimentaire territoriale de favoriser l'alimentation saine accessible à toutes et tous, dans le respect des écosystèmes, en faveur de l'économie locale, pour une plus grande résilience alimentaire du territoire. Celle-ci se décline en six axes :

- 1 Manger à sa faim : rendre l'alimentation de qualité accessible à chacun et chacune sans disparité
- 2 Bien manger : proposer une alimentation saine, de qualité et durable qui permette d'être en bonne santé
- 3 Produire durablement : accompagner l'agriculture face aux défis de demain
- 4 Produire autrement : favoriser la transition agricole et alimentaire pour préserver l'environnement
- 5 Développer notre économie et notre culture : renforcer nos filières et valoriser nos savoir-faire
- 6 Ne rien gâcher : réduire le gaspillage alimentaire et favoriser l'économie circulaire

Pour chaque axe de la stratégie, un plan d'action précise les objectifs fixés ainsi que les principaux projets de la collectivité et des partenaires pour les atteindre (annexe 1).

En complément des actions menées par la collectivité et de ses partenaires, deux à trois actions multi-partenariales seront mises en œuvre tous les ans et couvriront l'ensemble des enjeux de manière transversale. Le programme d'actions multi-partenariales 2022 – 2023 prévoit les trois actions suivantes :

- Les Rendez-vous de l'alimentation

Dès 2022, une première action a consisté à construire un nouveau projet événementiel annuel, les Rendez-vous de l'alimentation, pour construire des habitudes de consommation saine, locale et durable. Dans un contexte de

questionnement global autour de notre alimentation face aux scandales alimentaires, à la crise climatique, à l'effondrement de la biodiversité, mais aussi à la crise sanitaire qui avaient considérablement fait évoluer les attentes des Français en matière d'alimentation, l'édition 2022 a permis, grâce à la mobilisation de 80 structures de l'écosystème partenarial de la Ville et l'Eurométropole, de faire découvrir à 4000 habitants les solutions concrètes dont ils disposent, sur le territoire, pour manger plus sain, local, et durable, au juste prix. En 2023, dans un contexte marqué par l'inflation et notamment l'inflation dans l'alimentaire, la 2^{ème} édition des Rendez-vous de l'alimentation s'est voulue riche de solutions pour « bien manger sans se ruiner », une nouvelle fois grâce à la mobilisation, toujours plus grande, des partenaires du Projet alimentaire territorial.

- Le développement de la filière légumineuses

Les légumineuses répondent à de nombreux enjeux portés par le projet alimentaire territorial : favoriser la biodiversité agricole, l'agriculture durable et la conservation des sols, économiser l'eau, lutter contre le réchauffement climatique, promouvoir l'alimentation favorable à la santé, et rendre l'alimentation saine accessible à tous. Les membres du projet ont co-construit entre fin 2022 et début 2023 un vaste plan d'action pour soutenir le développement d'une filière légumineuses locale et développer la consommation de légumineuses sur le territoire, sur la base d'un diagnostic partagé (annexe 2).

- L'expérimentation d'un label pour la protection des écosystèmes

Pour répondre à l'enjeu de protéger la ressource en eau et plus globalement les écosystèmes, les membres du Projet alimentaire territorial se sont fixé pour objectif de favoriser les pratiques agricoles respectueuses des écosystèmes en leur garantissant des débouchés commerciaux en local, et de permettre aux consommateurs de s'engager pour la protection des écosystèmes. Un plan d'action territorial sera co-construit courant 2023 en s'inspirant du dispositif « Terres de Sources » du bassin Rennais, après une première étude de préfiguration du projet réalisée par l'Eurométropole d'avril à septembre 2023.

Gouvernance et engagements des partenaires

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg s'engagent comme chefs de file du Projet alimentaire territorial. Compétentes pour répondre à des nombreux enjeux en matière d'alimentation, elles assument par ailleurs le rôle d'impulsion territorial à travers le Projet alimentaire territorial.

Le comité partenarial correspond à une nouveauté du mandat qui vient marquer la volonté de répondre de manière coordonnée et transversale aux enjeux portés par l'alimentation. Il se réunit de manière régulière pour suivre la mise en œuvre de la stratégie alimentaire territoriale, en évaluer les avancées et générer de nouvelles propositions, construire de nouveaux partenariats. Il rassemble 3 types de parties prenantes liées à l'alimentation et est composé de 27 membres dont les élus de l'Eurométropole et des différentes communes :

- les autorités (Ville de Strasbourg, Eurométropole et communes volontaires, Conseil départemental, Région, Etat),
- les 4 groupes de la filière alimentaire que sont les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les citoyen·nes-consommateurs·trices,
- les facilitateurs de la transition (associations, structures d'accompagnement, d'éducation, financeurs, université ...).

Enfin, la stratégie alimentaire est mise en œuvre par l'ensemble des structures ayant un rôle en matière d'alimentation. L'écosystème alimentaire local est ainsi estimé à plus de 5000 structures (agriculteurs, industriels de l'alimentaire, transporteurs, négociants et intermédiaires, commerces alimentaires, services de restauration alimentaire, etc.).

Afin de formaliser les engagements des partenaires, un travail de co-construction d'une charte a démarré au sein du comité partenarial et a été finalisé au second semestre 2023.

*Le Conseil
après en avoir délibéré
Approuve*

- la stratégie alimentaire co-construite suite à la mobilisation territoriale

- l'engagement de la Commune de Kolbsheim dans l'animation de la stratégie, mais regrette néanmoins de ne pas disposer de leviers plus concrets faute de compétence dans le domaine.

OBJET : Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

A) Déclaration d'intention d'aliéner

- **DIA n° 06/2024** déposée le 07/08/2024 par M^e Thomas EHRHARDT à Ostwald pour le compte de M. et Mme ADAM en vue de la vente d'un bien situé 13 rue des Jardins à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 12/08/2024
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 2, n°178/8
Contenance : 400 m².
Prix : 288 000,-€
Acquéreur(s) : M. Hubert MEISBERGER, 11 A rue des Fleurs à HANGENBIETEN
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du bien n'est pas justifiée au regard des projets de la commune.
- **DIA n° 07/2024** déposée le 14/08/2024 par M^e Thomas EHRHARDT à Ostwald pour le compte de M. et Mme SOUCHE en vue de la vente d'un bien situé rue des Vosges à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 03/07/2024
Référence cadastrale de l'immeuble : Section 27, n°285
Contenance : 520 m².
Prix : 310 000,-€
Acquéreur(s) : Mr Fabio CEVOLI, 18C rue de Graffenstaden 67380 LINGOLSHEIM
Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption : l'acquisition du bien n'est pas justifiée au regard des projets de la commune.

OBJET : Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif à l'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg.

La Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé à un contrôle conjoint des comptes de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg à compter de l'exercice 2018 jusqu'à la période la plus récente qui a porté exclusivement sur l'adaptation de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg aux changements climatiques. Ce contrôle s'est par ailleurs inscrit dans le cadre d'une enquête commune à la Cour des comptes et à plusieurs chambres régionales des comptes qui a permis la rédaction d'un rapport national sur ce sujet afin de comparer l'efficacité de politiques publiques menées par différents territoires et par l'Etat.

Le rapport d'observations définitives a été adressé à la présidente de l'Eurométropole de Strasbourg le 10 avril 2024. Aux termes de l'article L243-6 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion, à savoir le Conseil de l'Eurométropole du 31 mai 2024. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante, est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Il appartient ainsi au Conseil Municipal de chaque commune de l'Eurométropole de Strasbourg de débattre de ce rapport et de prendre acte des observations définitives de la Chambre.

*Le Conseil
 vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L 243-6
 après en avoir débattu
 prend acte
 de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des
 comptes Grand Est relatif à l'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole
 de Strasbourg et de la ville de Strasbourg.*

OBJET : Décision modificative n°1

Cette décision annule et remplace celle prise en date du 11 juillet 2024, en raison d'une erreur de frappe

Madame la Maire informe le Conseil qu'une anomalie comptable a été détecté par HELIOS sur le budget communal. En effet, les frais d'études concernant la réhabilitation de l'ancienne école ont été crédités au compte 2031 et sortis de l'actif en attendant leur réalisation. Suivant la réalisation de ces études, il convenait de les intégrer dans les travaux, au compte 21318.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition de décision modificative n°1 du Budget principal de l'exercice 2024 qui figure sur le tableau ci-annexé :

Articles		B.P.		D.M. N° 1		Situation nouvelle	
N°	Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE 041 Opérations patrimoniales : Dépenses							
21318	Autres bâtiments publics	0		13 643,76€		13 643,76€	
CHAPITRE 041 Opérations patrimoniales : Recettes							
2031	Frais d'études		0 €		13 643,76€		13 643,76€
	TOTAL				13 643,76€		13 643,76€

OBJET : Divers

- **Date du prochain conseil :** 24 octobre 2024 à 20H
- **Devis forêt cinéraire :** Les membres du Conseil ont pris connaissance du devis mais il reste encore trop d'interrogations quant à l'accompagnement. Le tarif parait trop élevé, et ils s'interrogent sur une possible proratisation selon le nombre d'habitants ou la taille du site. En outre, les travaux paysagers ne sont pas encore chiffrés.
Le Conseil souhaiterait avoir un retour d'expérience de la Commune de SCHILTIGHEIM, et une éventuelle visite d'un site similaire (SCHILTIGHEIM ou MUTERSHOLTZ). Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil après avoir approfondi le montage financier et juridique.
- **Octobre rose :** La manifestation se tiendra le dimanche 20 octobre sous le même format que l'année précédente en collaboration avec Divergeons à l'étang de pêche. Les inscriptions seront possibles en ligne et sur place directement. Le circuit sera identique aux précédentes éditions.
- **11 novembre :** La cérémonie du 11 novembre se tiendra aux Monuments aux Morts à 11H.
- **Ressources humaines :** Michel ne souhaite pas renouveler son contrat à l'issue de son CDD. Ainsi, les élus ont reçu plusieurs candidats pour le remplacer. L'étude des profils est en cours. Le candidat retenu sera informé d'ici fin de semaine et présenté au Conseil lors de sa prochaine séance.
- **Dissolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) :** La dissolution du RPI a été évoqué à plusieurs reprises dans les divers des dernières séances. Pour rappel, il s'agit d'une proposition évoquée par la Commune de Breuschwickersheim lors de précédents Conseils d'école. Cette suggestion n'est pas de l'initiative de la Commune de Kolbsheim. Ainsi, le Conseil ne se prononcera pas avant la décision définitive de la Commune de Breuschwickersheim.
- **Gestion Yapaécole :** Le Conseil déplore l'absence de programme de YAPAÉCOLE pour l'été 2024. Il en est de même pour la négligence d'entretien du bâtiment et de ses abords, à la charge du locataire ; Monsieur VERY.

Ayant été informé de la tenue prochaine d'une réunion de bureau, les élus souhaiteraient faire part de

leur présence afin de leur faire remonter les points suivants :

(Pour rappel, les membres de l'association ne sont pas mis en cause dans les différents points cités ci-dessous. Il s'agit uniquement de la responsabilité du porteur de projet).

- ✕ Le porteur de projet ne tient pas ses engagements initiaux, notamment les activités proposées dans son programme ;
 - ✕ Le bâtiment n'est pas entretenu et plusieurs plaintes ont été recensés quant à la propreté des locaux lors des locations ;
 - ✕ La présence des chiens dans les espaces publics communs est toujours un fléau et cela n'est plus acceptable au vu du nombre de rappels effectués auprès du locataire ;
 - ✕ L'association arrive à bout de souffle, faute de bénévoles lors des évènements, d'où la réduction des manifestations proposées.
 - ✕ La confusion entre l'association et 1 max 2 truc est toujours d'actualité, ce qui implique une baisse de fréquentation des lieux
 - ✕ Le Président de l'association ne souhaite pas renouveler son mandat et recherche un repreneur. Le Conseil estime que c'est la meilleure solution, mais qu'il serait nécessaire d'être informé du profil des repreneurs en amont.
 - ✕ Le Conseil souhaiterait privilégier une dissolution de l'association afin de laisser la possibilité à une nouvelle association de se créer sur des bases plus saines.
 - ✕ Le Conseil ne souhaite plus renouveler le bail d'habitation à son échéance en 2027.
- **Rencontre des élus du mois d'octobre :** Les élus intéressés par cette rencontre sont invités à s'inscrire avant le 20 septembre. Le départ pour Epinal se fera à partir de la gare d'Entzheim. Un TER sera affrété spécifiquement pour le déplacement des élus de toute l'Eurométropole.
- **Fête des aînés :** Le traditionnel repas des aînés se tiendra le dimanche 15 décembre. La commune opte pour le traiteur SCHWOOB, et souhaite intégrer la participation de la nouvelle épicière.

Pour extrait certifié conforme,
KOLBSHEIM, le 17 septembre 2024

La Maire,



Annie KESSOURI

